



Paris, le 7 mars 2018

Monsieur le Ministre,
Monsieur le Secrétaire d'État,

C'est bien au-delà du délai minimal de cinq jours que nos organisations syndicales vous ont adressé, le 23 février dernier, un préavis de grève pour la journée du 22 mars concernant les trois versants de la Fonction publique.

Or, si en date du 28 février, le directeur général de l'administration et de la fonction publique a bien accusé réception de ce préavis, nous sommes toujours en attente de votre part de la proposition d'une date de rendez-vous pour négocier sur les points mis en avant dans notre courrier du 23 février.

Pourtant, la loi dispose que « les parties sont tenues de négocier ». Comme, pour notre part, nous sommes disponibles pour respecter les règles républicaines, c'est donc bien de votre côté que réside, en tout cas à la date d'aujourd'hui, une visible réserve quant à la mise en œuvre des dispositions législatives.

Outre cette distance marquée à l'encontre d'articles du Code du Travail, votre rejet implicite de toute forme de négociations sur les points motivant l'appel unitaire à la grève du 22 mars 2018, constitue de fait à la fois un déni d'une véritable concertation et un risque de perturbation du service public.

Nos organisations syndicales, quant à elles, attachées foncièrement au dialogue social dès lors qu'il est synonyme d'échanges et non de passage en force, affirment à nouveau leur volonté de négocier sur des enjeux touchant aussi bien à des progrès pour les agents que pour la population.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, Monsieur le Secrétaire d'État, en l'assurance de notre considération distinguée.

Le Secrétaire Général
de l'UGFF-CGT
Jean- Marc CANON

Le Secrétaire Général
de l'UIAFP-FO
Christian GROLIER

Le Président des Fonctions
Publiques CFE-CGC
Serge HERARD

La Secrétaire Générale
de la FSU
Bernadette GROISON

Le Secrétaire Général
de SOLIDAIRES
Denis TURBET-DELOF

Le Président de la FA-FP
Bruno COLLIGNON

Le Secrétaire Général
de l'Interfon CFTC
Denis LEFEBVRE